Programme de Formation

Prévenir le Blanchiment d'Argent en Assurance Santé

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique

Public visé

- Gestionnaires
- Responsables de conformité
- Dirigeants
- Auditeurs
- Analystes financiers
- Chargés de clientèle

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre réglementaire et législatif en matière de LCB-FT dans le secteur de l'assurance santé.
- Identifier les risques de blanchiment d'argent spécifiques aux mutuelles.
- Mettre en place des procédures de LCB-FT efficaces pour la gestion des contrats d'assurance santé.
- Analyser des cas concrets de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme dans le domaine de l'assurance santé.

Compétences visées

- Comprendre les exigences légales en matière de LCB-FT.
- Identifier les risques de blanchiment d'argent dans le secteur de l'assurance santé.
- Développer des procédures de LCB-FT efficaces.
- Analyser des cas concrets de blanchiment d'argent.
- Mettre en œuvre les procédures de LCB-FT au sein de l'entreprise.

Description

1. Le cadre réglementaire et législatif en matière de LCB-FT

- Définitions et concepts clés liés au blanchiment d'argent
- Exposé théorique sur les définitions du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme, etc.
- Exigences réglementaires spécifiques aux distributeurs concernés
  - Présentation du cadre législatif et réglementaire (paquet européen LCB-FT : règlement (UE) 2024/1624 et nouvelle autorité européenne AMLA ; lois nationales)
  - Doctrine de l'ACPR en matière de LCB-FT

2. Obligations des mutuelles en matière de LCB-FT

- Principes applicables aux mutuelles
  - Exposé sur les obligations des mutuelles en termes de LCB-FT
- Identification des risques de blanchiment d'argent
  - Atelier : Analyse des risques propres à chaque type de mutuelle
- Réalisation d'une cartographie des risques
  - Exercice pratique de construction d'une cartographie des risques adaptée

3. Procédures de LCB-FT dans la gestion des contrats

- Respect des règles de LCB-FT lors de la souscription des contrats
  - Étude de cas : Identification des signaux d'alerte et procédures à mettre en place
- Respect des règles de LCB-FT lors de la gestion des contrats
  - Exposé sur les obligations de vigilance et de déclaration

4. Exercices pratiques et études de cas

- Analyse de cas concrets de blanchiment d'argent en assurance santé
- Élaboration de procédures de LCB-FT adaptées

Points forts

Renforcez votre expertise en LCB-FT et protégez votre organisation ! Cette formation intensive vous fournit les outils et les connaissances nécessaires pour identifier et prévenir les risques de blanchiment d'argent dans le secteur de l'assurance santé,

Prérequis

Il est recommandé d'avoir une compréhension des concepts fondamentaux liés à l'assurance santé.

Modalités pédagogiques

- **Apports théoriques :** présentation des concepts clés, modèles et méthodologies par des experts du domaine. Utilisation de supports visuels et d'exemples concrets pour faciliter la compréhension.
- **Échanges et discussions :** sessions interactives permettant aux participants de partager leurs expériences, poser des questions et débattre des enjeux actuels. Animation de tables rondes et de groupes de réflexion pour favoriser l'apprentissage collaboratif.
- **Études de cas :** analyse approfondie de situations réelles ou fictives pertinentes au domaine d'étude. Travail en petits groupes pour développer des solutions et stratégies, suivi de présentations et de feedback constructif.
- **Exercices pratiques :** mise en application des connaissances acquises à travers des simulations, jeux de rôles, et projets concrets. Utilisation d'outils et de technologies spécifiques au domaine pour renforcer les compétences pratiques des participants.

Moyens et supports pédagogiques

- **Support de formation numérique :** Plateforme d'accès aux modules de cours, quiz d'auto-évaluation, ressources téléchargeables (PDF, infographies)
- **Études de cas :** Analyses approfondies de situations réelles, scénarios complexes à résoudre en groupe, retours d'expérience d'entreprises, exercices de mise en pratique basés sur des cas concrets
- **Supports numériques :** Présentations multimédias, tableaux blancs virtuels, outils de collaboration en ligne.

- **Discussions et échanges :** Sessions de questions-réponses en direct.

Modalités pratiques

- **Durée de la formation :** La formation dure 7 heures, incluant des pauses en milieu de matinée et d'après-midi et une pause déjeuner d'une heure.
- **Lieu de la formation :**
  - **En présentiel :** La formation peut se dérouler dans nos locaux, sur votre site (en intra) ou dans une salle de conférence équipée.
  - **En distanciel :** Possibilité de suivre la formation à distance via une plateforme en ligne pour les participants.
- **Matériel nécessaire pour le distanciel :** Chaque participant doit avoir accès à un ordinateur équipé d'une connexion internet.
- **Effectif :** Le nombre de participants est limité à 12 personnes pour favoriser l'interaction et garantir un accompagnement personnalisé ; le nombre minimum est précisé dans les conditions tarifaires.
- **Certification :** À l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré aux participants ayant satisfait aux exigences.

Tarif : selon proposition commerciale. Nos tarifs publics sont consultables sur notre catalogue en ligne.

Modalités d'évaluation et de suivi

Un positionnement est réalisé à l'entrée en formation, au moyen d'un questionnaire préalable, afin d'adapter le contenu au niveau et aux attentes des participants. L'évaluation est continue tout au long de la formation (questions, échanges, exercices pratiques et études de cas).

Une évaluation des acquis en fin de formation mesure l'atteinte des objectifs pédagogiques.
Un certificat de réalisation, signé par le responsable de l'organisme de formation et mentionnant les compétences visées, est remis à chaque participant à l'issue de la formation.

Informations sur l'admission

Inscriptions : Les pré-inscriptions se font en ligne sur notre site web, via l'extranet Entreprise ou par mail à formation@ugm-opera.fr. En inter, l'inscription est possible jusqu'à 15 jours calendaires avant la session, sous réserve de places disponibles. En intra, un délai de 6 semaines entre la demande et la session est requis. Les places sont attribuées par ordre d'inscription, sous réserve d'un nombre minimum de participants et d'un dossier administratif complet.

Conditions d'annulation : Plus de 30 jours ouvrés avant la formation : sans frais ; entre 30 et 10 jours ouvrés : 30 % du montant ; moins de 10 jours ouvrés : 100 %. Remplacement d'un participant possible sans frais jusqu'à 3 jours ouvrés avant.

Informations sur l'accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, contactez notre référente handicap en amont (handicap@ugm-opera.fr) : nous étudions avec vous les adaptations possibles (rythme, pauses, supports adaptés, temps supplémentaire pour les évaluations, accessibilité de l'outil à distance).

Pour les sessions en présentiel, nos locaux (35 rue des Petits Champs, 75001 Paris) sont accessibles aux personnes à mobilité réduite sur demande d'assistance préalable.

Votre intervenant

Esther BENDELAC

Esther Bendelac, avocate au barreau de Paris, allie expertise académique et pratique juridique. Ancienne enseignante-chercheuse à l'Université Panthéon-Assas, elle a exercé dans des cabinets prestigieux avant de fonder le sien.

Docteure en droit privé, elle est spécialisée en droit international privé et droit des assurances, collaborant avec les autorités de régulation. Elle excelle en conseil et contentieux.

Formatrice et auteure reconnue, Esther Bendelac a publié des ouvrages de référence sur la distribution d'assurances et le droit international privé. Elle est active dans plusieurs associations d'avocats en France et à l'international.

Parmi ses publications notables figurent *«Respecter les règles de la vente à distance des produits d'assurance»* (Argus de l'assurance, 2022), "V*endre à distance des produits d'assurance*" (Argus de l'assurance, 2020) ainsi qu'un ouvrage reconnu en droit international privé, *« Le transfert de bien au décès autrement que par succession en droit international privé »* (Bruylant, 2016).